

SEANCE DU 30 Mai 2022

Date de convocation : 24 mai 2022

L'an deux-mil vingt deux, le trente mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Grand Veneur en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU, Maire de Soisy-sur-Seine.

Étaient présents : M. ROUSSEAU, Mme PETITDIDIER, M. DERLET, Mme FAURIANT, M. TOURNOIS, Mme DUMONTAUD SEURE, Mme HEINTZ, M. RHEIN, M. CHOTARD, M. DELPIRE, M. CHAUVET, Mme BACHELET, M. REGENT, Mme LE GRILL, Mme COUSIN, Mme PRIESS, Mme COURTELLEMONT, Mme BORGNE, M. GAMBIN, M. GALEOTTA, Mme MBAGA, Mme PICARD, Mme ROBIN

Étaient excusés : M. FRANCHI (pouvoir Mme BACHELET), M. VIORRAIN (pouvoir M. TOURNOIS), M. FERTE (pouvoir M. DERLET), M. DE OLIVEIRA (pouvoir Mme FAURIANT), Mme CAUSERET (pouvoir M. PETITDIDIER)

Absents : Mme PIRY-RUIZ

Secrétaire : Salomé PICARD

Conseillers : En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 5

Votants : 28

DELIBERATION 2022-025

Rapporteur : Jean-Baptiste ROUSSEAU

**ATTRIBUTION D'UNE SURCHARGE FONCIERE A SNL ESSONNE
DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE DEUX APPARTEMENTS SITUES 29 RUE DES NOYERS**

CONSIDÉRANT que pour la réalisation de l'opération susvisée, l'entreprise SNL ESSONNE a formulé une demande de participation communale à hauteur de 44 462,54 euros, au titre de la surcharge foncière,

CONSIDÉRANT que les deux appartements d'insertion, acquis par SNL Essonne, situés dans un même bâtiment, sont répartis comme suit :

- 1 logement LOT 7 d'une surface de 53.75 m² au 1^{er} étage + combles – T3
- 1 logement LOT 4 d'une surface de 59.90 m² en rez de chaussée – T3

CONSIDÉRANT que SNL Essonne a acquis les lots selon les modalités suivantes :

- LOT 7 – Arrêté Préfectoral n° 198 du 27 juillet 2020 déléguant l'exerce du DPU à SNL PROLOGUES dans le cadre de la DIA numéro 091 600 20 0 0024 du 28 février 2020 – Acte notarié du 14/10/2020

- LOT 4 – Acquisition à l'amiable suite à une renonciation tacite de la DIA – Acte notarié du 07/04/2021

Accusé de réception en préfecture
091-219106002-20220607-2022-025-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

CONSIDERANT que l'ouverture du chantier est prévue en fin d'année 2022 pour quelques mois, et une occupation des lieux courant 2023.

CONSIDERANT que le versement de cette surcharge foncière permettra à la ville une déduction de l'indemnité SRU, et sera réparti comme suit :

- LOT 7 pour un montant de 24 081,98 euros
- LOT 4 pour un montant de 20 380,56 euros

Il est proposé au Conseil Municipal de:

- **ATTRIBUER** une surcharge foncière de 44 462,54 euros à SNL ESSONNE
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente surcharge foncière

POUR	28
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Pour extrait conforme,

Le 7 Juin 2022

Jean-Baptiste ROUSSEAU



Maire de Soisy-sur-Seine